

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR
L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS VERS LA RUSSIE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je demande à tous les députés de m'accorder leur attention car je voudrais, aux termes de l'article 43 du Règlement, soulever une question importante et urgente.

Ayant récemment visité ma province natale de la Saskatchewan, j'en suis revenu particulièrement conscient d'un problème très grave qui afflige les céréaliers de l'Ouest. Comme le premier ministre leur a promis de les dédommager pour les pertes qu'ils ont essuyées à la suite du boycottage décrété par l'ancien gouvernement contre les ventes de céréales à l'Union soviétique, et comme un grand nombre de céréaliers de l'Ouest ont un besoin urgent d'argent pour ensemer et entreprendre une nouvelle campagne agricole, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre approuve à l'unanimité toute mesure que prendra le gouvernement sans tarder pour fournir aux céréaliers de l'Ouest les détails sur les indemnités qui leur sont destinées pour mettre fin aux difficultés qu'ils peuvent éprouver par suite de cet embargo sur les céréales.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE TRAITEMENT DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. J'ai discuté de cette motion avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) et avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette), qui me semblent l'avoir approuvée.

Les Canadiens qui souffrent d'une maladie incurable, comme le cancer, s'inquiètent naturellement de la situation financière de leur famille. Le temps est leur pire ennemi. Étant donné qu'il n'est pas tenu compte des graves problèmes de ces gens dans le traitement des rentes d'invalidité du Régime de pensions du Canada, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'étudier la possibilité de traiter en priorité les pensions d'invalidité des Canadiens victimes d'une maladie en phase terminale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Questions orales

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES PROGRAMMES QUI TOUCHENT LE NOUVEAU-BRUNSWICK—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) ainsi que le député de Restigouche (M. Harquail) ont menacé la province du Nouveau-Brunswick et son premier ministre de sanctions économiques ce qui est injuste, injustifiable et indéfendable. Même si ces députés sont surtout des prétentieux et des benêts, il n'en demeure pas moins qu'il y a des gens qui s'interrogent sur leur influence. Je propose donc, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre chargé de représenter le Nouveau-Brunswick au sein du cabinet, en l'occurrence le ministre des Pêches et des Océans, rassure la population de cette province en lui confirmant que le gouvernement a l'intention d'honorer tous ses engagements et qu'il continuera à participer à l'accord cadre de développement et instamment au programme de renforcement de l'infrastructure routière, comme il l'a fait par le passé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES POURPARLERS ENTRE LES
REPRÉSENTANTS DES PROVINCES—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est sûrement au courant du fait que le premier ministre Sterling Lyon, a déclaré que les représentants des huit provinces présentement réunis au Manitoba ont réalisé des progrès en vue d'en arriver à une entente constitutionnelle qui serait beaucoup plus acceptable pour les Canadiens que la proposition constitutionnelle dont est actuellement saisie la Chambre des communes. Étant donné les progrès réalisés, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il tient à ce que la Chambre se hâte d'adopter sa proposition constitutionnelle au moment où nous semblons sur le point d'aboutir à une entente sur une formule d'amendement et sur un projet de réforme constitutionnelle qui aurait pour effet d'unir les Canadiens et non pas de les diviser. Pourquoi est-il si pressé de faire passer son projet de réforme constitutionnelle?